



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Le Chef de département

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Der Departementsvorsteher

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux destinataires de la procédure de
consultation

Notre réf. CP/MR

Votre réf.

Date 1^{er} juin 2007

Procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LcLFPr)

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

Le Conseil d'État a récemment autorisé le Département de l'éducation, de la culture et du sport à mettre en consultation auprès des milieux intéressés l'avant-projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LcLFPr).

Le Gouvernement valaisan n'a pas pris position sur cet avant-projet. Il se déterminera une fois connus les résultats de la consultation.

S'agissant des dispositions générales, les modifications ponctuelles apportées à la loi concernant l'exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 14 novembre 1984 ne feront souvent que transposer dans le droit cantonal des principes découlant du droit fédéral en en précisant simplement les modalités d'application en Valais.

Mais ces modifications ponctuelles portent aussi sur des aspects qui peuvent ou doivent être réglés **à l'échelle cantonale**. L'avant-projet procure à cet égard des améliorations pour permettre aux autorités cantonales de disposer d'outils adaptés à la situation et aux besoins actuels et futurs.

Les remarques émanant des personnes et institutions consultées et l'examen attentif, par le Parlement, de toutes les dispositions de l'avant-projet de loi qui vous est soumis, sont essentielles pour la qualité et le caractère démocratique de la future loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LcLFPr).

Les propositions contenues dans l'avant-projet sont tout à fait ouvertes et nous invitons toutes les personnes et institutions consultées à se prononcer sur toutes les questions générales ou plus spécifiques importantes qui les intéressent et à nous communiquer leurs critiques et remarques. Elles pourront s'orienter plus facilement dans la nonantaine d'articles de l'avant-projet en se référant à la table des matières sommaire qui lui est jointe.



Nous avons ainsi l'honneur de vous remettre, pour consultation, l'avant-projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LcLFPr) **en vous priant de nous informer de vos observations**

d'ici au 13 juillet 2007.

Les réponses sont à adresser au Département de l'éducation, de la culture et du sport, Service de la formation professionnelle, Monsieur Claude Pottier, Planta 1, CP 478, 1951 Sion, lequel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Figure également, en annexe, la liste des destinataires de la consultation. Mais toute personne ou institution intéressée est bien sûr conviée à se prononcer. Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'État du Valais (adresse : www.vs.ch « procédures de consultation / Consultations cantonales »).

Pour faciliter le traitement des différentes prises de position, nous vous serions reconnaissants d'utiliser la formule de réponse ci-jointe permettant de dégager des tendances sur des options importantes. Il va de soi que vous restez libres de faire valoir vos suggestions d'une manière générale, sur d'autres questions spécifiques et selon la forme choisie.

D'avance, nous vous remercions de l'attention portée à cet avant-projet de loi touchant, à bien des égards, la majorité des jeunes et une grande partie des adultes de notre canton et adaptant les bases légales régissant la formation professionnelle et la surveillance des établissements et institutions de formation.

Nous espérons qu'un maximum de personnes et d'institutions, expressément consultées ou invitées à donner spontanément leur point de vue, participent à cette consultation.

En vous exprimant notre reconnaissance pour votre précieuse collaboration nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le chef du Département de
l'éducation, de la culture et du sport

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small vertical tick mark.

Claude Roch, conseiller d'État

Annexes :

- Table des matières sommaire
- Avant-projet de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LcLFPr)
- Formule de réponse
- Liste des destinataires de la consultation